



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h20**

Secrétaire : **Émilie BRICOUT**

SPORT

DL.22.034 - Convention de chronométrage échappées ingrèennes

Hélène LORME expose :

La Ville d'Ingré organise la 2^{ème} édition des échappées ingrèennes, le vendredi 24 juin 2022. Cette manifestation regroupe une course/marche de 5km et une course de 10km

La Ville d'Ingré a désigné la société PRO-TIMING comme prestataire pour le chronométrage de ces 2 courses, ainsi que pour les inscriptions en ligne.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville d'Ingré et la société Pro-Timing, pour la gestion des inscriptions des échappées ingrèennes.

Après présentation en commissions « finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 février 2022, « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 2 mars 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **22 MARS 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

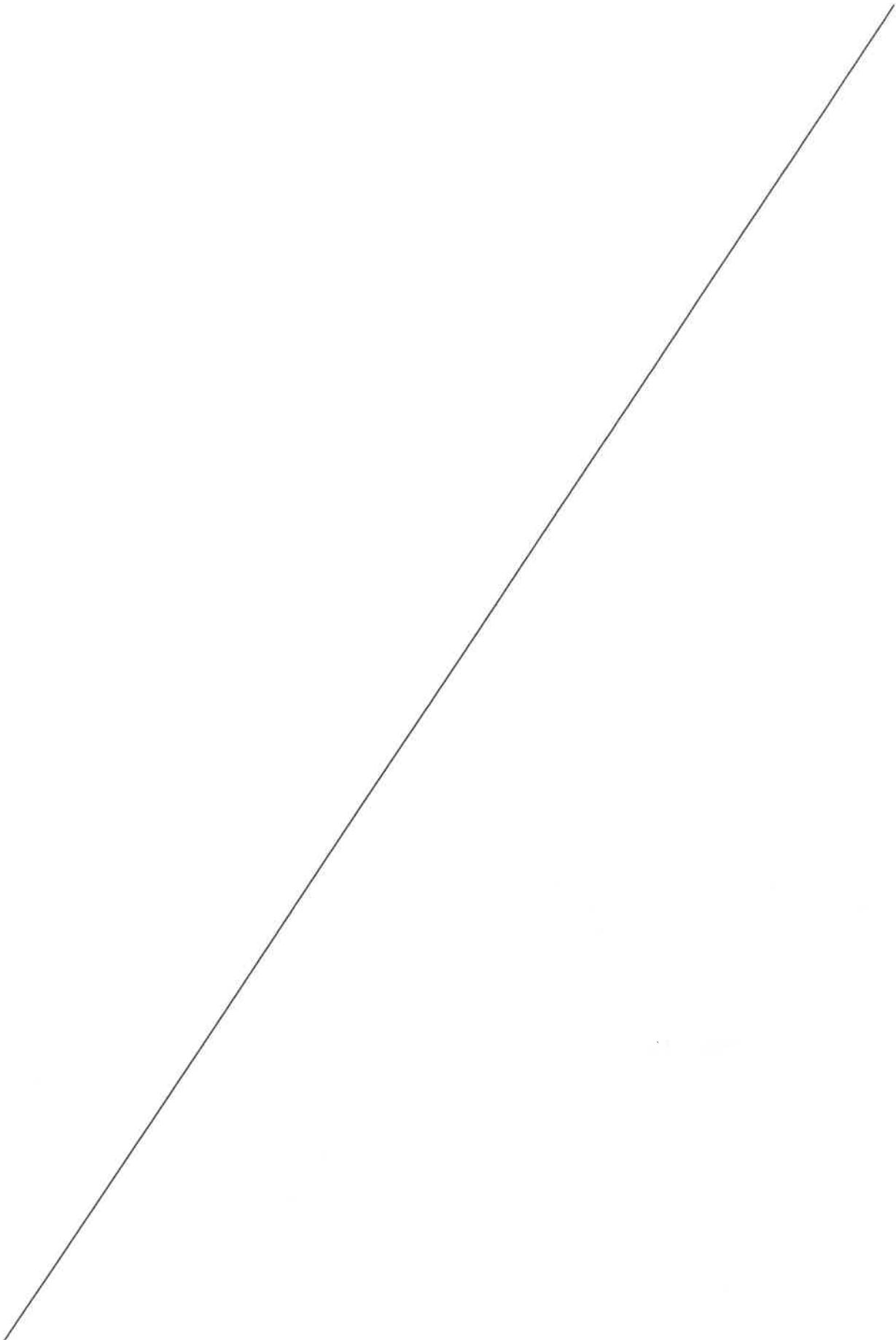
04 AVR. 2022
04 AVR. 2022

04 AVR. 2022



Le Maire

Christian DUMAS





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_034
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	convention de chronométrage échappées ingréennes
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_034-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_034-DE-1-1_0.xml	text/xml	868
Nom original :		
DL.22.034 -SPORT- Convention de chronométrage échappées ingréennes.pdf	application/pdf	295599
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_034-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	295599

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 09h55min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 09h55min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 11h22min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2022 à 11h22min26s	Reçu par le MI le 2022-04-04